

## **La Cour supérieure du Québec a autorisé une action collective en valeurs mobilières contre Bombardier Inc., son ancien président directeur général et son ancien directeur financier.**

MONTREAL, QC, 19/09/2024 - Le cabinet d'avocats FAGUY & CIE AVOCATS INC. annonce que, le 24 mai 2024, la Cour supérieure du Québec a autorisé une action collective en valeurs mobilières contre Bombardier Inc. et ses anciens président directeur général et directeur financier, Alain Bellemare et John Di Bert, dans le dossier judiciaire n° 500-06-000977-195. Le bien-fondé des allégations de cette action collective n'a pas été prouvé ou déterminé par la Cour et les défendeurs contestent les allégations formulées par le demandeur dans l'action collective et nient toute allégation de conduite répréhensible formulée par le demandeur.

L'action collective est intentée au nom de toute personne ou entité qui a acquis ou acheté des titres de Bombardier durant la période débutant le 2 août 2018 et se terminant le 8 novembre 2018, inclusivement, et qui a détenu ces titres jusqu'au 8 novembre 2018, inclusivement. Vous êtes membre du groupe de l'action collective si vous répondez à cette description.

L'action collective affirme que Bombardier a publié des documents contenant des informations fausses et trompeuses concernant ses prévisions de flux de trésorerie disponibles pour 2018. Il est allégué que lorsque les fausses déclarations et omissions de faits ont été publiquement corrigées, les titres de Bombardier ont chuté de manière significative, causant des dommages aux membres du groupe de l'action collective.

Les détails sur l'autorisation de l'action collective, y compris le processus permettant aux membres de s'exclure de l'action collective, au plus tard le **31 octobre 2024**, sont disponibles à l'adresse suivante : [www.faguyco.com/bombardier-avis](http://www.faguyco.com/bombardier-avis).

Le jugement de la Cour supérieure du Québec et des informations sur l'action collective en anglais et en français sont disponibles sur le site Web des avocats du groupe, à l'adresse suivante : <https://www.faguyco.com/class-actions/bombardier?lang=fr>.

Des informations sur l'action collective sont également disponibles sur le site Web du Registre des actions collectives du Québec, à l'adresse suivante : <https://www.registredesactionscollectives.quebec/fr>.

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter les avocats agissant pour le demandeur représentant et les membres du groupe :

**FAGUY & CIE AVOCATS INC.**  
329, rue de la Commune Ouest, bureau 200  
Montréal (Québec) H2Y 2E1  
Tél : 514.285.8100 poste : 225  
Télec. : 514.285.8050  
[classactions@faguyco.com](mailto:classactions@faguyco.com)

**FAGUY & CO.**  
AVOCATS | BARRISTERS